

## L'emploi informel: deux questions de politique controversées

David KUCERA et Leanne RONCOLATO\*

**Résumé.** Cet article traite de deux questions controversées, importantes en termes de politiques: les effets de la réglementation du travail sur l'emploi informel, et ce qu'il est convenu d'appeler l'emploi informel «volontaire». Les auteurs exposent brièvement les théories sur le sujet et présentent les résultats d'analyses empiriques des effets de la réglementation du travail sur l'emploi informel. Ils concluent par des commentaires sur la pertinence des quatre objectifs du travail décent de l'OIT pour l'emploi informel et le développement économique, en mettant l'accent sur l'organisation des travailleurs de l'économie informelle.

Il existe à ce jour au moins dix publications dont les titres nous apprennent que le concept d'emploi informel est en voie de «réexamen»; cette débâche d'analyses et de contre-analyses pourrait faire craindre que le présent article ne suscite qu'un intérêt mitigé. Et, pourtant, les désaccords persistent sur des questions aussi fondamentales que les causes et la qualité de l'emploi informel. Nous examinons ici deux questions controversées, qui présentent toutes deux une importance pour les politiques adoptées en cette matière: ce qu'il est convenu d'appeler l'emploi informel volontaire, et la réglementation du travail perçue comme une cause de l'emploi informel.

Le texte de référence sur l'emploi informel volontaire est probablement celui que Fields a publié en 1990, mais le sujet a connu un regain d'attention avec les contributions de Maloney (1999 et 2004) et de ses coauteurs (par exemple Maloney et Bosch, 2007). L'idée sous-jacente est que l'emploi informel est hétérogène, caractérisé par ce que Fields qualifie d'emploi informel «de base» et «supérieur», ce dernier étant «volontaire», «plus avantageux que l'emploi

---

\* Groupe de cohérence des politiques, Département de l'intégration des politiques et statistiques, BIT.

Les auteurs remercient Richard Anker, Patrick Belser, Janine Berg, Naomi Cassirer, Philippe Egger, Christoph Ernst, Susan Hayter, Raymond Torres et Sylvester Young pour leurs précieux commentaires.

Les articles paraissant dans la *RIT*, de même que les désignations territoriales utilisées, n'engagent que les auteurs et leur publication ne signifie pas que le BIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

dans l'économie formelle» et «préférable à celui-ci» (Fields, pp. 50 et 66). L'emploi informel volontaire pose un défi aux conceptions centrées sur l'emploi informel «de base». Selon Maloney, il heurte également de front la définition que le BIT donne du travail décent, en se fondant sur l'argument suivant: «Cette perception de l'entrepreneur informel volontaire a de profondes implications sur la façon dont nous définissons un «bon» ou un «mauvais» emploi, «l'absence de protection» et la «précarité». Ainsi, l'Organisation internationale du Travail définit le travail «décent» comme les emplois visés et protégés par les institutions du travail officielles» (2004, p. 1159).

Dans son dernier grand rapport sur l'emploi informel, le BIT a pourtant souligné le caractère hétérogène de l'emploi informel en des termes cohérents avec la notion d'emploi informel volontaire:

L'expression «secteur informel» est de plus en plus souvent jugée inadéquate, voire trompeuse, s'agissant de traduire ces aspects dynamiques, hétérogènes et complexes d'un phénomène qui, en réalité, ne constitue pas un secteur au sens de groupe industriel ou d'activité économique spécifique [...]. Celui qui travaille dans le secteur informel n'est pas forcément pauvre, et celui qui travaille dans le secteur formel n'échappe pas nécessairement à la pauvreté (2002, pp. 2-3).

Cela implique que des travailleurs de l'économie informelle ne sont pas pauvres et que des travailleurs de l'économie formelle le sont et, partant, que certains emplois informels procurent un revenu supérieur à certains emplois de l'économie formelle. On ne doit donc pas être surpris de voir des travailleurs préférer le travail informel aux formes de travail plus classiques: c'est là tout l'objet du débat sur l'emploi informel volontaire. La question n'est pas de savoir si l'emploi informel volontaire existe dans les pays en développement, mais plutôt d'en évaluer l'ampleur, ainsi que ses variations éventuelles dans les divers pays en fonction de leur niveau de développement et pour différentes catégories de travailleurs, notamment les femmes et les hommes. Parmi les orientations politiques fondamentales que ces interrogations soulèvent, on peut se demander comment accroître de façon cohérente l'emploi formel tout en améliorant les conditions d'emploi des travailleurs de l'économie informelle, et comment élargir les choix relativement restreints qui s'offrent à eux.

La réduction de l'emploi informel a toujours représenté un défi pour le développement économique et reste un objectif politique primordial pour l'OIT, dont l'un des instruments d'action est par définition la réglementation du travail, fondée sur ses conventions et recommandations. Néanmoins, selon une école de pensée influente, la réglementation du travail constitue elle-même une source importante d'emploi informel, ce qui impliquerait que la méthode de l'OIT contredit ses objectifs. On en trouve une bonne illustration dans l'ouvrage de la Banque mondiale *Informality: Exit and exclusion* (Perry et coll., 2007), qui expose les résultats d'études empiriques supposés amener des preuves au soutien de cette thèse.

D'autres auteurs rétorquent que cette approche accorde une importance exagérée aux conséquences négatives involontaires de la réglementation du travail et un poids insuffisant aux objectifs que celle-ci permet d'atteindre. C'est un

argument qui mérite réflexion, mais les décideurs politiques ont besoin de savoir si la réglementation du travail entraîne des conséquences négatives incidentes, tant pour prendre des décisions éclairées et accepter d'éventuels compromis que pour en améliorer, si possible, la conception et la mise en œuvre. Dans cette perspective, cet article expose brièvement les théories voulant que la réglementation du travail soit une cause de l'emploi informel, et il propose une interprétation de ces études empiriques.

Cet article traite ces questions controversées en deux parties, dont chacune comporte sa brève conclusion, et il conclut par des commentaires sur la pertinence des quatre objectifs du travail décent de l'OIT pour l'emploi informel, y compris le rôle du syndicalisme.

## L'emploi informel «volontaire»

L'emploi informel constitue un thème central de l'économie du développement. Le texte de référence de Lewis (1954) en cette matière offre une description familière de l'emploi informel urbain, bien qu'il soit antérieur à cette terminologie:

Toutefois, le phénomène [de chômage «déguisé»] n'est pas confiné au milieu rural, loin s'en faut. On le retrouve également dans un autre domaine important, celui des menus travaux: les travailleurs des quais, les jeunes gens qui proposent de porter vos sacs, les jardiniers d'occasion, [...] les vendeurs de rue (p. 141).

Ce sont là les exemples de personnes travaillant à leur compte donnés par Lewis, selon qui les salariés se retrouvent «surtout dans les services domestiques» (1954, p. 142).

Se basant sur leurs recherches en Afrique subsaharienne, Harris et Todaro (1970) ont élaboré un modèle formel de marché du travail dualiste<sup>1</sup>, expliquant pourquoi le nombre de travailleurs migrant des campagnes vers la ville pourrait dépasser le nombre d'emplois disponibles en milieu urbain, ce qui provoquerait un chômage urbain visible. Dans ce modèle, le salaire minimal urbain est «politiquement fixé» à un niveau supérieur à la fois au revenu agricole et au supposé revenu équilibré par le marché. Sur cette base, les auteurs considèrent que: «La caractéristique de ce modèle est que les mouvements migratoires se déclenchent en réponse aux écarts de *revenus attendus* entre la ville et la campagne [...] le taux de chômage urbain constituant le facteur d'équilibre suite à ces migrations» (Harris et Todaro, 1970, p. 126)<sup>2</sup>.

Bien que le modèle Harris-Todaro ne concerne pas en tant que tel l'emploi informel, il n'en a pas moins jeté les fondements des théories ultérieures sur

---

<sup>1</sup> L'expression «dualisme du marché» est pour nous synonyme de segmentation du marché du travail, ou de marchés du travail multisectoriels, termes utilisés dans les écrits sur le sujet (par exemple Fields, 2005a; Ranis, 2006).

<sup>2</sup> Le revenu rural (ou agricole) attendu est égal au revenu rural réel, en supposant qu'il n'existe pas de barrières à l'entrée sur ce marché. Le revenu urbain (ou manufacturier) attendu est égal au revenu urbain réel, multiplié par la possibilité de trouver un travail en milieu urbain (l'emploi urbain divisé par la population urbaine active), soit un rapport inférieur à un.

le sujet. Fields (1975) a prolongé le modèle Harris-Todaro dans plusieurs directions, notamment en y intégrant le secteur informel urbain caractérisé par le «sous-emploi», solution de rechange au chômage déclaré pour les migrants ruraux incapables de trouver du travail dans le secteur formel urbain.

Ces trois théories portent en commun l'idée que le chômage, le sous-emploi et l'emploi informel ne sont pas souhaitables, et que les politiques de développement devraient s'efforcer de les minimiser. Pour autant, les premières études sur le sujet ont non seulement constaté, mais ont souligné la nature hétérogène de l'emploi informel, en renvoyant explicitement à la notion d'«économie informelle». Traitant du Ghana urbain, Hart écrit: «L'économie informelle recouvre en pratique une large gamme d'activités, allant des micro-exploitations aux grandes entreprises» (1973, p. 68). Il ajoute que cette typologie des activités informelles «permet d'illustrer l'éventail des possibilités de revenus offertes au sous-prolétariat urbain» (*ibid.*, p. 69).

Se basant sur ces observations, ainsi que sur ses propres recherches dans des villes du Costa Rica et de Malaisie, Fields (1990) a développé la notion d'un dualisme existant *au sein même* de l'emploi informel urbain, caractérisé par des emplois informels «de base» et «supérieurs». Il a constaté que de nombreux travailleurs informels venaient de l'économie formelle, où ils avaient acquis les qualifications et épargné l'argent nécessaire pour lancer leur propre entreprise informelle. Tout en soulignant que l'emploi informel supérieur est «volontaire», Fields renvoie aussi à sa «nature relativement volontaire», expliquant qu'un «très grand nombre de personnes travaillant dans le secteur informel le font volontairement, même s'il faut bien admettre que leurs choix sont plutôt limités à cet égard» (1990, p. 67).

La description que Maloney (2004) donne de l'emploi informel volontaire s'apparente à celle de Fields sur de nombreux points, mais elle en diffère dans la mesure où il souligne que la protection sociale institutionnelle constitue à la fois une caractéristique essentielle de l'emploi formel et une incitation au travail informel. Par exemple, si toute une famille peut bénéficier d'une couverture médicale dès lors qu'un de ses membres occupe un emploi dans l'économie formelle, les autres membres de cette famille seront moins incités à prendre un tel emploi; on postule ici que les travailleurs paient ces prestations sous une forme quelconque, et que les emplois formels et informels en question sont généralement comparables. Autre cas de figure: les travailleurs peuvent être tentés de s'affranchir des cotisations obligatoires aux régimes de retraite en raison des coûts initiaux élevés, comparés à des prestations futures aléatoires; en règle générale, moins le système de protection sociale institutionnelle est efficace, plus faible est l'incitation à y participer<sup>3</sup>.

Alors que Fields (1990) situe l'emploi informel volontaire dans le contexte dualiste du marché du travail informel en milieu urbain, Maloney (2004) pousse

---

<sup>3</sup> Voir Saavedra et Tommasi (2007) pour une analyse connexe du «contrat social» et de l'informalité en Amérique latine.

le raisonnement plus loin, déclarant qu'«une première approximation devrait nous amener à considérer l'économie informelle comme le pendant non réglementé, dans les pays en développement, des petites entreprises de nature volontaire dans les pays développés» (p. 1159)<sup>4</sup>. Toutefois, Maloney n'élabore pas de modèle formel à cet égard; des considérations aussi parcellaires n'entrent donc pas en ligne de compte, ce qui remet en cause l'utilité de cette «première approximation». Il semble plus prometteur d'approfondir l'approche de Fields et d'examiner le poids relatif du caractère, volontaire ou non, de l'emploi informel, ainsi que les tenants et les aboutissants de cette relation.

Les conséquences en termes de politiques sont primordiales. Par exemple, plus le ratio emploi informel volontaire/involontaire est élevé:

- moins l'emploi informel constitue l'indicateur d'un déficit de travail décent et, plus généralement, d'une situation de sous-développement;
- plus le taux de chômage officiel traduit une faiblesse du marché du travail, avec toutes les conséquences que cela suppose pour les politiques macro-économiques;
- plus les politiques visant simultanément la croissance de l'emploi formel et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs informels risqueront d'entrer en conflit<sup>5</sup>.

Cela entraîne également des conséquences en matière de recherche et de données<sup>6</sup>. Ainsi, Fields soutient que les études qui ne prennent pas en compte cette dimension dualiste de l'emploi informel sont par là même «suspectes, voire totalement invalides» (1990, p. 50). Il critique également les définitions de l'emploi informel retenues à cet égard par le BIT: «On voit mal comment ces définitions fonctionnelles de l'économie informelle peuvent être conformes aux

---

<sup>4</sup> Dans le même ordre d'idées, Bosch, Goni et Maloney (2007) font ce commentaire: «La thèse dominante, dont les racines intellectuelles remontent au moins à Harris et Todaro (1970), fait l'amalgame entre l'économie [informelle] et le sous-emploi ou le chômage déguisé – soit la composante désavantagée d'un marché segmenté par diverses rigidités dans la partie «formelle» ou protégée de l'économie. Toutefois, selon une autre théorie qui commence à se faire jour [...] une première approximation devrait nous conduire à considérer l'économie [informelle] comme un domaine en grande partie composé de micro-entreprises et d'entrepreneurs ayant fait volontairement le choix de travailler à leur compte» (pp. 3-4).

<sup>5</sup> Dans ce cas, le postulat est que plus le ratio emploi informel volontaire/involontaire est élevé, plus le nombre de travailleurs se rapprochant du seuil d'indifférence entre emploi formel et emploi informel volontaire est important, ce que Maloney (2004) suggère en ces termes: «Pour prendre un exemple simple, une couverture médicale universelle de base qui n'est pas liée à d'autres dimensions du travail formel constitue une subvention implicite aux personnes qui envisagent de s'affranchir du régime de protection institutionnelle pour devenir des entrepreneurs informels» (p. 1173). Voir aussi Levy (2007 et 2008) pour une discussion de ces questions en rapport avec les programmes sociaux au Mexique.

<sup>6</sup> Voir Jütting, Parlevliet et Xenogiani (2007) pour une discussion intéressante de ces questions, dans le cadre du débat plus large sur l'emploi informel volontaire. Cet article contient également une annexe décrivant les diverses définitions de l'emploi informel utilisées dans les études empiriques récentes.

notions antérieures fondées sur le libre accès» (1990, p. 64)<sup>7</sup>. Pour autant, la mesure de l'emploi informel reste intrinsèquement complexe parce qu'elle exige de connaître non seulement les caractéristiques de l'emploi informel en question (selon les définitions existantes), mais aussi les caractéristiques et la disponibilité des emplois formels pour lesquels le travailleur serait qualifié, ainsi que les qualifications du travailleur elles-mêmes. Nous reviendrons sur cet aspect.

Une grande partie des données existantes sur le travail informel provient d'Amérique latine et, s'agissant de Maloney, d'Argentine, du Brésil et particulièrement du Mexique. Ces trois pays possèdent des bases de microdonnées permettant de suivre les mouvements des travailleurs entre emploi formel et informalité. Etant donné qu'il s'agit là des pays les plus avancés parmi les pays en développement, il est permis de s'interroger sur la portée réelle de ces conclusions pour les pays et les régions les plus pauvres dans cette catégorie. Fields (2005a) pose précisément cette question en rapport avec les travaux de Maloney: «La plupart des entrepreneurs informels font peut-être partie de la strate supérieure de l'économie informelle au Mexique, mais je doute que ce soit le cas en Inde, en Bolivie et au Kenya» (p. 25)<sup>8</sup>. Son point de vue est conforté par les conclusions d'une étude effectuée en Côte d'Ivoire estimant qu'environ deux fois plus de travailleurs urbains souhaitent travailler dans l'économie formelle que ce n'est le cas dans la réalité, et que les travailleurs urbains occupant involontairement des emplois informels de base sont environ trois fois plus nombreux que ceux qui le font par choix (Günther et Launov, 2006).

Plusieurs raisons donnent effectivement à penser qu'il pourrait généralement exister une relation positive entre le ratio d'emploi volontaire formel et informel et le niveau de développement économique. Les pays plus développés possèdent généralement des systèmes d'assurance chômage mieux établis, offrant plus de solutions de rechange au chômage involontaire informel en cas de perte d'emploi.

---

<sup>7</sup> La définition donnée par le BIT de l'emploi dans l'économie informelle est basée sur une résolution de la Conférence internationale des statisticiens du travail (1993). Auparavant toutefois, les bureaux du BIT en Amérique latine et dans les Caraïbes utilisaient une définition comparable, basée sur l'emploi dans les petites entreprises, l'emploi indépendant (à l'exclusion des professions libérales) et les emplois domestiques. Voir Hussmanns (2005) pour une discussion des définitions du BIT, et les commentaires ci-dessous. Commentant le dualisme de l'économie informelle, Ranis et Stewart (1999) proposent un modèle formel, des définitions conceptuelles et fonctionnelles, ainsi que des analyses de données concernant Bangkok et Manille. Ils opposent les composantes «traditionnelles» («immobilistes») de l'économie informelle à ses éléments «modernes» («dynamiques»). Leur définition conceptuelle se superpose dans une certaine mesure aux notions d'emploi informel supérieur et de base élaborées par Fields, mais ce chevauchement n'est pas aussi marqué en ce qui concerne leur définition fonctionnelle des composantes traditionnelles et modernes, puisque cette dernière se fonde sur une catégorisation des travailleurs dans les petits établissements en fonction de l'industrie concernée – traditionnelle ou moderne – et des caractéristiques industrielles moyennes. Toutefois, on ne peut pas dire avec certitude dans quelle mesure ce type de mesure répondrait aux préoccupations de Fields.

<sup>8</sup> Même le cas du Mexique reste incertain, puisqu'une étude de Duval-Hernández (2006), adoptant une approche différente pour l'analyse des microdonnées, conclut qu'une grande majorité des travailleurs participant à l'économie informelle urbaine au Mexique ne le font pas volontairement.

Il faut également tenir compte du fait que, comme le montre la figure 1, la part de l'emploi informel est plus élevée dans les régions les plus pauvres des pays en développement, notamment l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est (où, faute de données plus précises, on estime que le nombre d'emplois informels est à peu près équivalent au nombre de personnes travaillant à leur compte et de travailleurs familiaux non rémunérés, dans les régions rurales et urbaines).

En Inde par exemple, en 1999-2000, la part de l'emploi informel était de 76,7 pour cent en région urbaine et de 94,8 pour cent en zone rurale (Sakthivel et Joddar, 2006, p. 2110). En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, les possibilités pour un membre d'une famille d'occuper un emploi formel sont moins fréquentes et les autres membres de la famille sont donc moins aptes à sortir de l'économie formelle tout en bénéficiant d'une protection sociale (dans les cas où cette protection s'étend aux autres membres de la famille). Plus fondamentalement, l'emploi informel volontaire suppose un choix, c'est-à-dire que les travailleurs informels soi-disant volontaires pourraient trouver un emploi dans l'économie formelle s'ils le souhaitent. Cette possibilité est manifestement très ténue lorsque l'emploi formel représente une très faible part dans l'économie<sup>9</sup>.

Les pays et les régions en développement les plus pauvres connaissent également des taux d'emploi informel et de pauvreté si élevés qu'un large chevauchement entre les deux est presque inévitable. En 2004, la proportion de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté (deux dollars par jour) était de 22,2 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 72 pour cent en Afrique subsaharienne et de 77,1 pour cent en Asie du Sud-Est (Banque mondiale, 2007). Nous considérons que les travailleurs informels pauvres ne sauraient l'être «volontairement», quelle que soit l'acception de ce mot<sup>10</sup>. Il s'ensuit que le concept d'emploi informel volontaire est d'autant moins pertinent que l'emploi informel est largement répandu.

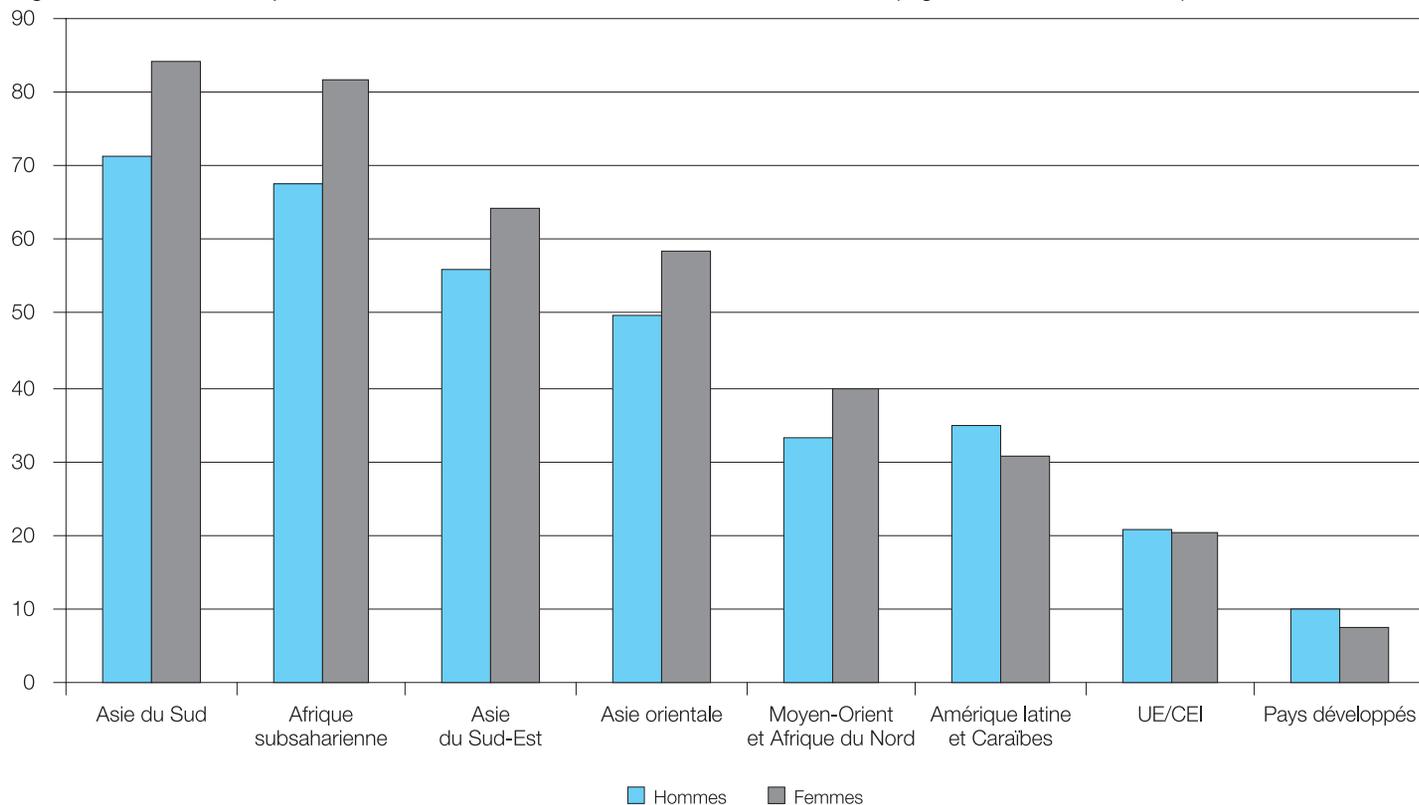
S'agissant de la pauvreté, Maloney (2004) adopte une perspective différente: «Soutenir que les travailleurs participent volontairement à l'économie informelle ne signifie évidemment pas qu'ils ne sont pas pauvres, mais seulement que leur situation ne serait pas forcément meilleure s'ils occupaient un emploi formel pour lequel ils sont qualifiés [...] un grand nombre d'entre eux font simplement le choix optimal qui s'offre à eux, compte tenu de leur faible niveau

---

<sup>9</sup> Même dans les pays où la part de l'emploi formel est plus élevée (par exemple au Mexique), bien que tout travailleur informel volontaire et se reconnaissant comme tel pourrait théoriquement occuper un emploi formel, il n'est pas sûr que tous pourraient y prétendre en même temps. En ce sens, les estimations de la part de l'emploi informel volontaire dans l'économie sont peut-être illusoires parce qu'elles découleraient d'une erreur méthodologique.

<sup>10</sup> Ce commentaire s'impose d'autant plus dans le cas du travail des enfants, par définition informel et involontaire, problème particulièrement aigu dans les pays en développement les plus pauvres. En 2004, le taux d'activité économique des enfants âgés de 5 à 14 ans était de 5,1 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 26,4 pour cent en Afrique subsaharienne et de 18,8 pour cent en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (BIT, 2006).

Figure 1. Parts de l'emploi autonome et des travailleurs familiaux non rémunérés (régions urbaines et rurales), 2006



Source: BIT (2007b).

d'instruction» (pp. 1160 et 1164). Cette remarque nous ramène à la question du «volontarisme contraint» de l'emploi informel prétendu volontaire.

Pour que la notion d'emploi informel volontaire ait un sens, il est important de prendre en compte la qualité de l'emploi, ainsi que les autres possibilités d'emploi formel au sens absolu, et non seulement relatif<sup>11</sup>, parce qu'il existe de bons et de mauvais emplois dans l'économie formelle, ainsi qu'un dualisme dans les deux types d'économie. De fait, c'est la croissance des emplois marginaux dans les établissements de l'économie formelle qui a incité le BIT à adopter en 2003 une nouvelle définition de l'emploi informel, ajoutant à l'emploi dans les établissements informels (c'est-à-dire l'emploi dans l'économie informelle) l'emploi informel dans les entreprises de l'économie formelle (Husmanns, 2005).

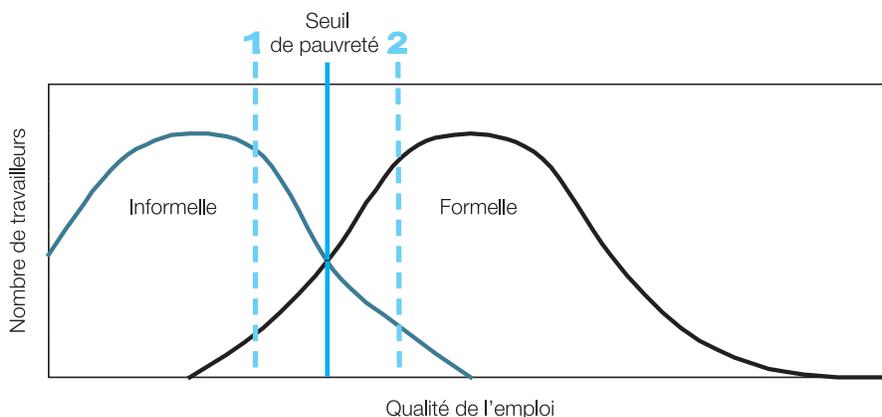
Ces remarques sont illustrées dans la figure 2, qui montre la répartition hypothétique des travailleurs de l'économie formelle et informelle en fonction de la qualité de leur emploi, tout en tenant compte de l'éventail complet des aspects qualitatifs comparables, y compris la protection sociale<sup>12</sup>. Au point 1 comme au point 2, la qualité de l'emploi est semblable tant pour les travailleurs de l'économie formelle que pour ceux de l'économie informelle, qui n'auront donc pas de préférence entre emploi formel ou informel. Au point 1 toutefois, les travailleurs de ces deux catégories se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté, alors qu'ils le dépassent au point 2. A notre avis, l'écart entre les points 1 et 2 devrait constituer l'élément central de tout débat sur l'emploi informel dit volontaire. Cela est aussi vrai plus globalement pour le travail décent, dont plusieurs aspects sont définis de manière absolue plutôt que relative, par exemple en ce qui concerne l'âge minimal d'admission au travail et la durée maximale du travail (voir Anker et coll., 2003).

La nature contingente de l'emploi informel volontaire crée de sérieuses difficultés d'ordre conceptuel, mais aussi en ce qui concerne les méthodes de mesure. Les travailleurs moins instruits ayant moins de chances de trouver un emploi dans l'économie formelle, il est permis de se demander ce qu'il adviendrait si le niveau d'instruction s'élevait dans un pays. En pareil cas, un plus grand nombre de travailleurs auraient les qualifications nécessaires pour prétendre à de bons emplois dans l'économie formelle et, partant, seraient moins nombreux à se contenter d'un emploi informel; cela signifierait un ratio inférieur d'emploi informel volontaire/involontaire, alors que le ratio entre bons et mauvais emplois resterait le même. On peut également s'interroger sur ce qui se passerait si la qualité des emplois formels venait à baisser; dans ce cas, le ratio d'emploi informel volontaire/involontaire serait plus élevé, alors que le ratio entre bons et mauvais emplois diminuerait. En résumé, le ratio d'emploi informel volontaire/involontaire n'est pas forcément révélateur en ce qui concerne l'indicateur qui nous intéresse en premier lieu, soit la qualité des emplois dans l'économie. De

<sup>11</sup> Heintz et Pollin abondent en ce sens lorsqu'ils écrivent: «ce genre de situation se manifeste [...] non pas d'abord parce que les possibilités d'emploi informel sont souhaitables, mais plutôt parce que les emplois formels existants sont très peu attractifs» (2003, p. 3).

<sup>12</sup> Cette figure nous a été suggérée par Patrick Belser, économiste au BIT.

Figure 2. Répartition hypothétique des travailleurs selon la qualité de l'emploi.  
Economies formelle et informelle



fait, les exemples ci-dessus démontrent que ce ratio peut être complètement trompeur.

L'idée que des travailleurs informels souhaitent volontairement se soustraire au régime institutionnel de protection sociale est tout aussi préoccupante, comme le mentionne Maloney:

Je suggère ici que les travailleurs qui envisagent de créer leur propre entreprise peuvent être amenés à examiner tous les mécanismes de protection sociale existants, tant formels qu'informels, puis, ayant comparé leur utilité relative, vouloir tirer avantage des deux, décider de se lancer dans une activité informelle en s'affranchissant du régime général de protection sociale (2004, p. 1167).

Les politiques de protection sociale peuvent effectivement avoir des conséquences négatives inattendues. Par exemple, si les cotisations des travailleurs et des employeurs au régime de protection sociale sont trop élevées, les deux parties ont intérêt à ce que la relation d'emploi ne soit pas déclarée, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un établissement de l'économie formelle. Cela donne une idée des difficultés que pose la conception d'une politique de protection sociale, notamment quant à son mode de financement: cotisations ou recettes fiscales.

D'autres questions fondamentales se posent lorsque l'on envisage les différentes possibilités – formelles ou informelles – de protection sociale. Deux de ces régimes ont particulièrement retenu l'attention des chercheurs: les retraites et l'assurance maladie (par exemple Mesa-Lago, 1992). Il peut exister des mécanismes informels de substitution aux régimes de retraite, la solidarité familiale ayant été la plus courante historiquement, mais ce mode de soutien s'est effrité dans les pays développés en raison des migrations (aux niveaux national et international) et du déclin de la conception traditionnelle de la famille élargie (Cassirer et Addati, 2007). S'agissant des soins de santé, il n'existe pas de solutions de rechange informelles viables. S'il est vrai que les travailleurs pauvres ont géné-

ralement moins intérêt à participer aux régimes institutionnels de protection sociale lorsque les prestations sont inadéquates, cela vaut aussi pour les travailleurs mieux lotis<sup>13</sup>. Les travailleurs pauvres peuvent moins se permettre de gaspiller ou de risquer leur argent. Cela dit, le fait qu'ils sont plus susceptibles que leurs collègues plus avantagés de renoncer au régime général de protection sociale reflète davantage une contrainte – résultant de la pauvreté elle-même – que l'expression d'un choix délibéré.

Les femmes sont surreprésentées dans les emplois informels; elles sont donc particulièrement concernées par les débats sur la qualité de ce type d'emplois (voir figure 1). Certaines études sur la dynamique de l'emploi formel/informel évaluent indistinctement les hommes et les femmes (par exemple Calderón-Madrid, 2000, au Mexique), tandis que d'autres excluent totalement ces dernières de l'analyse (par exemple Maloney, 1999, au Mexique aussi). Toutefois, les études qui examinent séparément les femmes et les hommes constatent une mobilité beaucoup moins importante des femmes entre emploi formel et informel, ce que les auteurs interprètent dans leur cas comme indiquant une plus forte segmentation du marché du travail (Funkhouser, 1997, en El Salvador; Gong et van Soest, 2002, au Mexique).

Bien que Maloney mette l'accent sur la présence masculine dans les emplois informels volontaires, il commente également la situation des femmes dans ces types d'emploi, soutenant que, dans leur cas également, elle est en grande partie volontaire:

la sur-représentation des femmes travaillant à leur compte dans l'économie informelle peut également s'expliquer par certaines caractéristiques souhaitables de ce secteur de l'économie, notamment la flexibilité [...] Etant donné les contraintes auxquelles font face les femmes pauvres pour concilier leurs responsabilités familiales et la nécessité de travailler, l'emploi informel peut constituer une solution relativement souhaitable (2004, pp. 1162-1163).

Se fondant sur une recherche approfondie, menée dans treize pays en développement, sur les besoins de services de garde d'enfants des travailleuses de l'économie informelle, Cassirer et Addati (2007) offrent une autre explication, concluant que l'absence de services de garde d'enfants dans les pays en développement ne laisse aux femmes que peu d'options entre le travail et les responsabilités familiales:

L'absence d'aide pour les responsabilités familiales non rémunérées force peut-être de nombreuses femmes, notamment les plus pauvres, à accepter les faibles salaires et les mauvaises conditions de travail qui caractérisent l'économie informelle; il s'agit plus en ce cas d'une stratégie de survie, car ce type d'emploi ne répond pas aux aspirations plus larges des travailleurs pauvres à la sécurité économique et à leur besoin de s'affranchir de la pauvreté (2007, p. 7).

Les auteurs avancent des éléments de preuve attestant que les responsabilités familiales sont devenues de plus en plus inconciliables avec un travail rémunéré et ce, pour plusieurs raisons: disparition du réseau familial traditionnel;

---

<sup>13</sup> Cette remarque au sujet des travailleurs pauvres et des autres nous a été suggérée par Christoph Ernst, économiste au BIT.

augmentation du nombre de foyers monoparentaux dirigés par une femme; absence d'aides publiques pour le travail non rémunéré. Les auteurs soutiennent également que l'absence de services de garde contribue à la croissance de l'emploi informel parce qu'il crée une demande de travailleurs domestiques pour garder les enfants. Cassirer et Addati commentent non seulement les problèmes liés à la garde des enfants mais aussi les solutions possibles, et décrivent les programmes destinés aux travailleuses de l'économie informelle dans plusieurs pays en développement. Pour que la question de savoir si les femmes occupent volontairement des emplois dans l'économie informelle ait un sens, il faut d'abord essayer de comprendre les choix contraints qu'elles sont amenées à faire<sup>14</sup>.

### *De Charybde en Scylla...*

Fields (1990) a développé le concept d'une économie informelle duale, caractérisée par une frange supérieure de participants volontaires et une strate inférieure d'acteurs involontaires. Cette distinction est utile pour comprendre le caractère hétérogène de l'emploi informel, ainsi que la dynamique du marché du travail dans les pays en développement, par exemple les mouvements volontaires de travailleurs de l'économie formelle vers un emploi informel, et le fait que certains travailleurs qui migrent de la campagne vers la ville recherchent plutôt un emploi informel. Plus généralement, l'intérêt des approches multisectorielles du marché du travail tient au fait que celles-ci contribuent à expliquer des phénomènes par ailleurs paradoxaux (Fields, 2005a).

Par ailleurs, il est difficile de mesurer l'emploi informel volontaire en raison de sa nature contingente. En outre, les débats actuels sur l'emploi informel volontaire sont censés concerner la qualité des emplois, c'est-à-dire le travail décent. Cela suppose que l'on considère la qualité de l'emploi informel prétendu volontaire, ainsi que les autres possibilités d'emploi formel, à la fois dans l'absolu et par comparaison aux autres variables.

Il existe aussi des raisons de penser que l'emploi informel volontaire a peut-être moins de sens lorsque l'emploi informel est lui-même la règle, par exemple dans les plus pauvres des pays en développement. Des recherches plus poussées sur cette hypothèse seraient sans doute utiles, ne serait-ce que pour contrebalancer la tendance consistant à projeter sur l'ensemble des pays en développement les conclusions des études concernant les régions les plus avancées desdits pays. Compte tenu de la pénurie de microdonnées sur les pays en développement les plus pauvres, ces recherches devraient se fonder le plus possible sur les enquêtes menées auprès des travailleurs. Pour qu'elles soient utiles à l'élaboration des politiques, elles devraient également prendre en compte les choix contraints que doivent faire ces travailleurs, puisqu'il faut bien identifier les possibilités qui s'offrent réellement à eux lorsqu'on cherche à savoir s'ils oc-

---

<sup>14</sup> Voir Procter et Padfield (1999) pour une discussion utile sur les choix contraints des femmes en ce qui concerne le travail à temps partiel.

cupent effectivement un emploi informel de leur plein gré. Plus généralement, si l'on veut tenir un débat cohérent et significatif sur l'emploi informel volontaire, il faut se demander si les politiques correspondantes permettent effectivement d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés, c'est-à-dire ouvrir aux travailleurs l'éventail des options disponibles.

## Réglementation du travail et emploi informel

Bien qu'il porte essentiellement sur l'Amérique latine et les Caraïbes, l'ouvrage de la Banque mondiale *Informality: Exit and exclusion* (Perry et coll., 2007) comporte une recension assez complète des études empiriques sur la réglementation du travail et l'emploi informel, et il nous offre une base de comparaison utile pour évaluer ces écrits<sup>15</sup>. Le chapitre rédigé par Maloney et Bosch (2007) intitulé «The informal market in motion: Dynamics, cycles and trends» est particulièrement pertinent à cet égard.

Nous ferons d'abord un bref exposé théorique, en nous attachant plus précisément aux études inspirées de modèles dualistes de marchés du travail, qu'elles mettent en rapport avec la réglementation du travail<sup>16</sup>. Les thèmes abordés concernent notamment les syndicats, le salaire minimum, et les coûts de l'embauche et du licenciement. Globalement, ces théories suggèrent que les effets de la réglementation sont a priori ambivalents.

### La théorie

Examinant la période écoulée depuis la publication de son ouvrage en 1954, Lewis écrit ce qui suit: «Les salaires en milieu urbain [dans les pays moins développés] ont augmenté plus rapidement que nous l'avions prédit» (1979, p. 223). Ce qu'il attribue à plusieurs facteurs: les syndicats et leur «contrôle strict sur l'embauche», «la syndicalisation dans le secteur public qui y a fait augmenter les salaires», «la pression exercée par les gouvernements sur les employeurs étrangers» et la réglementation sur le salaire minimum (*ibid.*, pp. 225 et 227)<sup>17</sup>. Convaincu du bien-fondé de la théorie néoclassique de la courbe de demande du travail (1954, p. 150), Lewis craignait que l'interaction de ces facteurs ne fit diminuer le nombre d'emplois dans l'économie formelle et augmenter celui des emplois informels.

Harris et Todaro (1970) n'ont pas approfondi la question de savoir en quoi les salaires du bas de l'échelle en milieu urbain sont «politiquement déterminés» au-dessus d'un seuil théorique d'équilibre. C'est Calvo (1978) qui a

---

<sup>15</sup> Lire la notice bibliographique de cet ouvrage dans *Revue internationale du Travail*, vol. 147 (2008), n° 2-3, pp. 316-320.

<sup>16</sup> Pour une recension des études qui expliquent pourquoi les salaires dans l'économie informelle peuvent être supérieurs au seuil théorique d'équilibre, voir Fields (2005a) qui examine les aspects institutionnels, la notion de salaire efficient et l'offre de travail.

<sup>17</sup> Lewis fait également allusion aux syndicats dans son ouvrage de 1954, lorsqu'il explique la différence entre le secteur «capitaliste» et l'économie de «subsistance».

prolongé leur modèle à cet égard en y intégrant les syndicats, partant du principe que ces derniers se préoccupent des écarts de rémunération entre les travailleurs ruraux et les syndiqués en milieu urbain. Selon Calvo, cet argument valait aussi pour les non-syndiqués puisque ce sont les gouvernements qui fixent les salaires minima urbains. Quibria (1988) a également prolongé le modèle Harris-Todaro en prenant en considération les syndicats dans l'économie formelle et informelle urbaine, partant de l'hypothèse qu'ils se préoccupent des écarts salariaux entre ces deux secteurs de l'économie urbaine. Une conséquence politique fondamentale de ce traitement différencié des activités syndicales est que, dans le modèle élaboré par Quibria, le gouvernement peut adopter des politiques qui contribueront à éliminer le chômage urbain et l'emploi informel sans avoir à contrôler la migration des travailleurs des campagnes vers la ville. En ce sens, l'impact des syndicats est très modéré. A ce niveau d'abstraction, les effets de l'action syndicale sont donc ambivalents et, plus concrètement, on voit que les attitudes et le comportement des syndicats varient énormément entre les pays développés et les pays en développement, pouvant aller d'une attitude conflictuelle à la coopération<sup>18</sup>.

Fields (2005b) utilise le modèle Harris-Todaro pour évaluer trois politiques d'intervention sur le marché du travail: création d'emplois dans le secteur moderne, restrictions salariales dans ce dernier, développement rural; et quatre résultantes: chômage, revenu global du travail, inégalités salariales, pauvreté. Il en conclut que les restrictions salariales peuvent entraîner un chômage plus ou moins élevé selon que la demande de travail est suffisamment élastique ou inélastique. La création d'emplois dans ce secteur fait augmenter le chômage. Plus généralement, la création d'emplois et les restrictions salariales dans le secteur moderne ont à la fois des effets positifs et négatifs selon la résultante considérée; seul le développement rural reste clairement avantageux dans tous les cas.

Initialement élaborée afin d'expliquer le chômage, la théorie fondée sur l'opposition entre travailleurs en place et travailleurs en marge ou au chômage (*insider-outsider theory*) prend également en compte la segmentation du marché du travail, y compris celle qui existe entre les travailleurs des économies formelle et informelle (Lindbeck et Snower, 1986 et 2001; Solow, Kierzkowski et Snower, 1985). Le pivot de cette théorie est le conflit d'intérêts qui existerait entre les personnes occupant un emploi «*insiders*» et donc mieux payées que les chômeurs «*outsiders*». Selon Lindbeck et Snower, les coûts de licenciement et d'embauche – qui peuvent être influencés par la réglementation du travail – constituent une des raisons fondamentales pour lesquelles les entreprises ne remplacent pas les salariés par des chômeurs. Plus ces coûts sont élevés, plus la rémunération des salariés en place peut dépasser le seuil théorique d'équilibre et, par conséquent, plus les taux de chômage et de sous-emploi sont potentiel-

---

<sup>18</sup> Nelson (1991) illustre cette variable, soutenant qu'elle dépend de la force des syndicats, de l'état de l'économie, et de la relation entre les syndicats et les partis politiques. Il existe également un débat sur le point de savoir si les mesures de renforcement des droits syndicaux favorisent ou entravent la stabilité économique, et sont donc plus ou moins génératrices d'emplois informels (Singh et Zammit, 2000; Galli et Kucera, 2004).

lement élevés. Les syndicats jouent également un rôle dans cette théorie, dans la mesure où le statut de salarié est associé à celui de syndiqué; ils peuvent aussi contribuer à l'augmentation des coûts d'embauche et de licenciement et à renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs en place.

Les effets de la législation protectrice de l'emploi sur le niveau de ce dernier ont donné lieu à un grand nombre de travaux empiriques. Du côté théorique, ces effets sont ambigus: «Les modèles théoriques montrent que la protection de l'emploi tend à exercer des contraintes à la fois sur les licenciements *et* les embauches, la création *et* la destruction d'emplois, les flux d'entrée *et* de sortie du chômage; le fait que l'un des effets prédomine dépend de la valeur des paramètres» (Bertola, Boeri et Cazes, 2007, p. 237). Autrement dit, la législation protectrice de l'emploi atténuerait la volatilité de celui-ci, mais sans nécessairement affecter son niveau. En outre, cette législation s'applique en général au seul emploi formel, de sorte que l'on ne voit pas nettement comment elle affecterait les parts respectives de l'emploi formel et informel. Cependant, elle peut accroître les coûts de licenciement et de recrutement, ce qui nous renvoie à la dynamique «travailleurs en place-travailleurs en marge» (*insider-outsider*).

Nous avons relevé la conclusion de Fields (2005b), selon qui les augmentations de salaire dans le secteur moderne de l'économie n'ont pas d'effets clairement identifiables sur le chômage. Une autre approche du problème consiste à analyser les effets macroéconomiques des augmentations salariales en opérant une distinction entre les pays où la croissance est tirée par les salaires et ceux où elle l'est par les profits, ce qui dépend de plusieurs facteurs: le taux d'épargne après bénéfices par comparaison aux salaires; la force relative de l'effet accélérateur; et l'exposition à la concurrence internationale (Blecker, 1996). Lorsque les salaires sont le moteur de la croissance, les augmentations salariales dans l'économie formelle peuvent contribuer à une hausse de l'emploi.

Ce type de scénario (croissance tirée par les revenus) est à l'opposé de la théorie néoclassique du chômage qui sous-tend les modèles mentionnés ci-dessus, et contredit la thèse voulant que la réglementation du travail fasse baisser l'emploi dans l'économie formelle et augmenter le niveau de l'emploi informel<sup>19</sup>. Les théories sur la recherche d'emploi sont aussi une résultante de la théorie néoclassique du chômage, selon laquelle le revenu social – qui comprend les prestations d'assurance chômage – est le facteur déterminant du chômage. Card et Krueger (1995) ont fait une intéressante étude de la théorie néoclassique du chômage et de ses ramifications, en s'attachant notamment aux questions de salaire minimum et aux marchés du travail caractérisés par un faible niveau salarial. Se fondant sur leurs conclusions empiriques et celles d'autres études, selon lesquelles les augmentations du salaire minimum ont un effet «quasi nul» sur le niveau d'emploi, ces auteurs soutiennent que les prédictions des théories néoclassiques du chômage peuvent se révéler fausses lorsque

---

<sup>19</sup> En théorie néoclassique, la courbe de demande de travail sous-tend également la notion de compromis entre la quantité et la qualité des emplois. Voir Fields (2003), qui rebaptise cette courbe «frontière du travail décent».

les employeurs possèdent un certain pouvoir discrétionnaire quant à la fixation des salaires (Card et Krueger, 1995, p. 383).

Les fondements conceptuels de la théorie néoclassique du chômage – et, par conséquent, les diverses variantes de cette théorie – ont également été très critiqués, notamment en ce qui concerne les dérivations de la courbe de demande de travail (par exemple Garegnani, 1990; Felipe et McCombie, 2008). Cela nous amène à réévaluer l'interprétation donnée aux observations sur la relation inversée entre les salaires et l'emploi, et suscite également certains doutes sur les effets attendus (selon cette théorie) de la réglementation du travail sur l'emploi informel.

### Les faits

Dans leur contribution à l'ouvrage *Informality: Exit and exclusion*, Maloney et Bosch écrivent: «les variations de la flexibilité commerciale représentent 16 pour cent de l'écart» en ce qui concerne l'emploi indépendant (2007, p. 121). Cette remarque est fondée sur une constatation de Loayza et Rigolini (2006) qui analysent l'incidence de la législation régissant «le crédit, les syndicats et l'activité économique» sur les pourcentages de personnes employées à leur compte (en milieux rural et urbain); cette étude effectuée au niveau national portait sur plusieurs échantillons de pays développés et en développement, sur la période allant du milieu des années quatre-vingt à 2004<sup>20</sup>. S'agissant de l'échantillon complet de 42 pays, l'étude constate une corrélation tout juste significative sur le plan statistique (10 pour cent) entre la présence d'une réglementation stricte et un taux élevé d'emplois indépendants. En revanche, si l'on considère seulement les pays en développement ou les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la relation est inverse mais non statistiquement significative. En résumé, cette corrélation est faible pour l'ensemble des pays, mais inexistante pour l'échantillon des pays en développement<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Cette étude utilise un index élaboré par l'Institut Fraser, qui examine globalement la législation régissant «le crédit, les syndicats et l'activité économique». Les cinq critères employés dans cet index pour la réglementation du travail sont: l'impact du salaire minimum, les pratiques en matière d'embauche et de licenciement, la négociation collective centralisée, les prestations d'assurance chômage et le recours à la conscription pour constituer l'armée. Il convient de noter que dix des quinze composantes de l'index «crédit, syndicats et activité économique» ne sont pas fondées sur un codage de la réglementation, mais plutôt sur les réponses aux sondages.

<sup>21</sup> Voir dans Maloney et Bosch (2007), le tableau 3 (p. 28) basé sur le modèle des auteurs, qui comprend le PIB par habitant. Les auteurs font également allusion, sans les reproduire, à des résultats qui n'intègrent pas le PIB par habitant. Ils indiquent que, sans ce facteur, les résultats sont comparables entre l'échantillon complet de pays et les échantillons de pays en développement (p. 19). Nous estimons que le facteur PIB par habitant est utile dans ce modèle (c'est la variable la plus probante) et que les résultats auxquels on aboutit ainsi sont les plus pertinents. On notera également que Loayza, Oviedo et Servén (2006) évaluent les effets de la législation du travail et des autres réglementations sur la taille de l'économie informelle (plutôt que sur l'emploi informel) dans l'ensemble des pays, en se fondant sur les estimations de «l'économie parallèle» élaborées par Schneider (2004). Or Schneider estime la taille de «l'économie parallèle» à partir d'hypothèses, dont l'une est le «fardeau de la réglementation». Considérer comme endogènes les estimations de Schneider, et comme exogènes les indicateurs liés à la législation syndicale et aux autres réglementations, revient donc à faire un raisonnement circulaire.

L'ouvrage *Law and employment* publié sous la direction de Heckman et Pagés-Serra (2004) passe en revue plusieurs études sur l'impact de la législation du travail en Amérique latine et aux Caraïbes. Maloney et Bosch font à ce sujet le commentaire suivant: « [...] s'agissant de cette région et de plusieurs pays, on peut effectivement affirmer que la législation du travail a un impact important sur la taille de l'économie formelle » (2007, p. 121). L'ouvrage est intéressant en ce qu'il met l'accent sur les études analysant des micro-données (concernant des individus). Les plus pertinentes de ces études évaluent l'effet des « coûts liés à la sécurité de l'emploi » (les coûts de licenciement d'un travailleur) sur l'emploi formel en Argentine, à la Barbade, au Brésil, au Chili, en Jamaïque, au Pérou et à Trinité-et-Tobago.

Pour ces sept pays, c'est seulement en Argentine et au Pérou que l'on note une corrélation statistiquement significative entre le coût élevé de la sécurité de l'emploi et un faible niveau d'emploi formel. Mais quel est l'impact des coûts liés à la sécurité de l'emploi sur l'emploi informel, c'est-à-dire le véritable sujet du chapitre rédigé par Maloney et Bosch (2007)? S'agissant de l'Argentine, la réponse est ambiguë, puisque différentes définitions de l'emploi informel aboutissent à des tendances inverses: si la définition concerne les travailleurs dans les établissements informels, la part de l'emploi urbain informel a décliné dans les années quatre-vingt-dix, mais elle a augmenté si ces travailleurs sont définis comme ceux qui ne sont pas couverts par la sécurité sociale<sup>22</sup>. Le cas du Pérou est plus simple, les coûts liés à la sécurité de l'emploi ayant diminué durant les années quatre-vingt-dix, alors que l'emploi formel y augmentait sur la même période (Saavedra et Torero, 2004). Néanmoins, quelle que soit la méthode de mesure utilisée, l'emploi informel a augmenté encore plus rapidement; cela signifie qu'il s'est produit une baisse des coûts liés à la sécurité de l'emploi, parallèlement à une proportion croissante de l'emploi informel<sup>23</sup>.

Loin de constituer une anomalie, le cas du Pérou est l'exemple même de corrélation entre l'évolution des coûts de la sécurité de l'emploi et les proportions d'emploi informel en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi que dans les pays de l'OCDE. La principale étude sur ce sujet est celle de Heckman et Pagés-Serra (2000), qui évaluent l'incidence des coûts liés à la sécurité de l'emploi sur la part de l'emploi autonome (non agricole) en mesurant le coût du licenciement d'un travailleur en application de la loi, exprimé en multiple du salaire mensuel. Les auteurs analysent des bases de données nationales à partir d'échantillons choisis dans des pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'OCDE, de 1990 à 1999. Les analyses de régression, où les écarts entre les divers pays constituent la principale variable, démontrent par la méthode des moindres carrés ordinaires

---

<sup>22</sup> Cela résultait d'une évolution structurelle de l'emploi des établissements informels vers ceux de l'économie formelle, parallèlement à une réduction de la couverture de sécurité sociale dans ces deux types d'établissements (Galli et Kucera, 2008). L'index des coûts liés à la sécurité de l'emploi, élaboré par Heckman et Pagés-Serra (2000), n'indique pas de changement en Argentine durant les années quatre-vingt-dix.

<sup>23</sup> Les données de Saavedra et Torero (2004) concernent la ville de Lima. Voir les études de Heckman et Pagés-Serra (2000) et Galli et Kucera (2008) qui corroborent ces constatations.

(MCO) une relation positive entre les coûts liés à la sécurité de l'emploi et le pourcentage de personnes travaillant à leur compte. En revanche, les analyses de régression tenant compte de l'évolution dans le temps (effet longitudinal) aboutissent à la conclusion opposée, ce type de preuve constituant le meilleur test d'impact d'une politique. Ces preuves longitudinales sont également plus fortes, tant en ce qui concerne la force estimée de cette relation que sa valeur statistique (tableau 1). Comme dans le cas du Pérou, les variations du coût de la sécurité de l'emploi dans les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'OCDE se traduisent par des variations opposées dans les proportions de l'emploi informel.

Bien que Maloney et Bosch (2007) ne se soient pas penchés sur l'étude de Galli et Kucera (2004), ces derniers présentent des constatations intéressantes dans une étude analysant l'incidence des droits syndicaux sur les ratios d'emploi formel et informel, sur la base de données recueillies au niveau national dans un échantillon de pays d'Amérique latine, de 1990 à 1999. L'étude conclut que les pays protégeant mieux les «droits civiques» des travailleurs connaissent généralement un plus fort taux d'emploi formel.

Outre la contribution de Paes de Barros et Corseuil (2004) à l'ouvrage *Law and Employment*, Bosch, Goni et Maloney (2007) ont aussi mené une étude sur le Brésil, pour tenter d'y identifier les causes de la progression de l'emploi informel dans les années quatre-vingt-dix, notamment en rapport avec la libéralisation du commerce et la réforme constitutionnelle de 1988. Leurs données montrent une augmentation globale d'environ 10 pour cent de l'emploi informel de 1990 à 2002 (personnes travaillant à leur compte et salariés de l'économie informelle) avec un léger déclin de 2000 à 2002<sup>24</sup>. Leur étude analyse les effets du «pouvoir syndical» sur le ratio d'emploi informel, ainsi que sur la création et la disparition d'emplois, sur la base d'un échantillon multisectoriel (tenant compte de facteurs liés à la durée et à l'industrie concernée) au Brésil de 1983 à 2002, le pouvoir syndical étant mesuré par le taux de syndicalisation dans chaque industrie. Cette étude évalue également l'incidence du coût des heures supplémentaires et des «coûts de licenciement»<sup>25</sup>. Les résultats mis en évidence par les auteurs sur la base de leurs «critères choisis» démontrent qu'un taux de syndicalisation plus élevé est généralement associé à de plus fortes pro-

---

<sup>24</sup> Se basant sur une autre définition de l'emploi informel, Gasparini et Tornarolli (2007) et Ernst (2008) constatent toutefois des tendances différentes pour ce type d'emploi au Brésil. S'appuyant sur une définition tenant compte de la «protection sociale» (travailleurs participant à un régime de retraite lié à une relation d'emploi), Gasparini et Tornarolli constatent pour la période 1990-2003 un pic de la part de l'emploi informel urbain en 1996, avec une augmentation globale d'environ sept points; utilisant cette fois une définition «productiviste» (personnes non qualifiées travaillant à leur compte, personnes non payées et salariés de petites entreprises), ils constatent un pic en 1999, avec une augmentation globale de 2 pour cent. Sur la période 1992-2004, Ernst fait état d'un pic de la part de l'emploi informel non agricole en 1999, en utilisant une définition tenant compte du statut d'emploi (personnes travaillant à leur compte, travailleurs non enregistrés, non payés, activité de subsistance) avec une augmentation globale de 2 pour cent sur l'ensemble de la période.

<sup>25</sup> En tenant compte, respectivement, de la proportion d'employés travaillant plus de 44 heures (limite légale imposée par la réforme législative) et de l'ancienneté moyenne des travailleurs licenciés. En y ajoutant le taux de syndicalisation, ces variables donnent des moyennes annuelles pour la période antérieure à 1988, multipliées par une variable fictive, avec une pause en 1988-1989.

Tableau 1. Effet estimé du coût de la sécurité de l'emploi sur la part de l'emploi autonome

	Moindres carrés ordinaires	Effet longitudinal
OCDE avec Amérique latine et Caraïbes	1,37 (5 pour cent)	-8,43 (1 pour cent)
Amérique latine et Caraïbes	1,09 (10 pour cent)	-8,34 (1 pour cent)

Source: Heckman et Pagés-Serra (2000).

portions d'emploi formel (Bosch, Goni et Maloney, 2007, p. 20). En outre, les effets positifs et négatifs du taux de syndicalisation, ainsi que du coût des heures supplémentaires et des licenciements, sur la création et la disparition d'emplois, s'annulent sur l'ensemble de la période<sup>26</sup>.

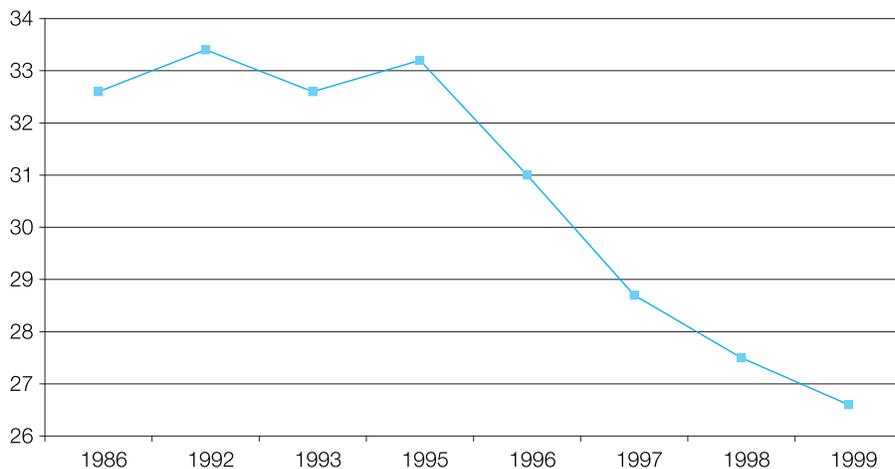
Malgré ces résultats, les auteurs font néanmoins le commentaire suivant: « [Une] faible part de cette [progression de l'informalité] est due à la libéralisation du commerce, et le reste semble découler de l'augmentation des coûts du travail et de la moindre flexibilité résultant de la réforme constitutionnelle [...] nous démontrons que la libéralisation du commerce a joué un rôle relativement limité dans cette augmentation [de la part de l'emploi informel], mais certaines preuves donnent à penser que plusieurs aspects de la réforme constitutionnelle – notamment la réglementation concernant les coûts de licenciement, les heures supplémentaires et le pouvoir syndical – sont beaucoup plus déterminants à cet égard» (*ibid.*, pp. 1 et 26). Les figures 3 et 4 indiquent les taux de syndicalisation et les salaires réels du secteur secondaire au Brésil durant la période à l'étude<sup>27</sup>. Le coût horaire global du travail dans le secteur secondaire (y compris le coût extrasalarial du travail) a également baissé de façon marquée au Brésil durant cette période, tout comme le salaire global réel dans les zones rurales et urbaines dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix (BIT, 2007c; IPEA, 2006). Il est difficile de concilier les conclusions des auteurs avec les baisses importantes que révèlent ces méthodes de mesure.

Besley et Burgess (2004) ont étudié la question des effets économiques de la réglementation du travail en Inde, élaborant pour ce faire un indicateur, avec une amplitude de plus à moins un, des amendements apportés à la loi sur les différends du travail (*Industrial Disputes Act, IDA*), avec lequel ils ont effectué une analyse de données au niveau national sur la période 1958-1992. Ils concluent que les amendements «pro-travailleurs» de l'IDA se sont traduits par une baisse de la productivité et de l'emploi dans le secteur secondaire formel, et

<sup>26</sup> Cela signifie que ces coefficients estimatifs, concernant tant les variables constatées à un moment donné que celles relevées sur une certaine période (une année), sont d'ampleur comparable, mais de valeur opposée. Cette constatation vaut notamment pour la création d'emplois dans l'économie formelle, mais est également vraie en ce qui concerne les effets estimatifs du coût des heures supplémentaires et des licenciements sur la part de l'emploi formel.

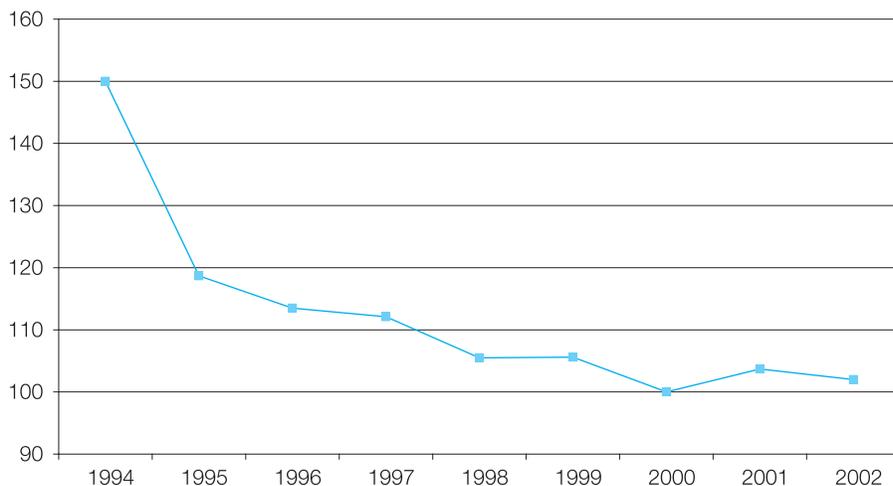
<sup>27</sup> La base de données de Bosch, Goni et Maloney sur le taux de syndicalisation est élaborée à partir d'un sondage national mené auprès des ménages brésiliens, portant sur «les personnes âgées de 18 à 65 ans, travaillant dans l'économie formelle, et gagnant un salaire» (p. 17). Considérant le même sondage, Cardoso (2004) a estimé que le taux de syndicalisation pour l'ensemble des salariés a beaucoup moins chuté, passant de 21,9 pour cent en 1988 à 20,1 pour cent en 2002.

Figure 3. Taux de syndicalisation, Brésil, 1986-1999 (en pourcentage)



Source: Bosch, Goni et Maloney (2007).

Figure 4. Index des salaires réels, secteur secondaire, Brésil, 1994-2002 (2000 = 100)



Source: BIT (2007c).

une productivité accrue dans le secteur secondaire informel. Leur étude (et d'autres utilisant l'indicateur de Besley et Burgess) a suscité de nombreuses critiques, notamment de la part de Bhattacharjea (2006). S'agissant des failles méthodologiques de l'indicateur par exemple, ce dernier critique «la classification inappropriée des amendements, un codage exagérément simplifié (+1 ou -1) d'amendements impossibles à mesurer, et un empilement trompeur de ces amen-

dements dans la durée». Il souligne également que l'indicateur ne tient pas compte de la jurisprudence découlant de l'IDA, qui n'est qu'une des nombreuses lois (au moins 45) régissant le travail et l'emploi au niveau national (*ibid.*, p. 218). Bhattacharjea fait en outre observer que «les résultats de l'analyse économétrique [de Besley et Burgess] sont extrêmement ténus», par exemple en ce qui concerne les spécifications du modèle utilisé (*ibid.*, p. 212).

Plusieurs études évaluent l'incidence de la réglementation du travail en Colombie; nous partageons pour l'essentiel l'avis de Maloney et Bosch (2007)<sup>28</sup>. Maloney et Nuñez Mendez (2003) ainsi qu'Arango et Pachón (2004) se fondent sur des bases de microdonnées pour conclure qu'un salaire minimum élevé est généralement associé à un plus faible niveau d'emploi et à un plus fort taux de chômage. Bien que les auteurs de ces études ne s'attardent pas sur la distinction entre emploi formel et informel, ils estiment néanmoins que le facteur réglementation du travail a un effet plus marqué sur l'emploi autonome que sur les autres formes d'emploi, corroborant l'idée que les augmentations du salaire minimum font augmenter la proportion des personnes travaillant à leur compte. Kugler et Kugler (2003) ont évalué l'incidence d'une augmentation des prélèvements salariaux dans le secteur secondaire formel en Colombie. Leur étude, qui porte sur des données recueillies auprès des entreprises de 1982 à 1996, tend à démontrer que l'augmentation substantielle de ces prélèvements durant cette période (hausse non compensée par une baisse des salaires) a entraîné une baisse de l'emploi formel.

L'expérience colombienne constitue une mise en garde salutaire contre les répercussions négatives potentielles d'une réglementation du travail mal conçue et mal appliquée. Ainsi, le salaire minimum colombien était déjà parmi les plus élevés de la région lorsque les autorités l'ont encore augmenté en plein milieu de la profonde récession de la fin des années quatre-vingt-dix, où le taux de chômage a plus que doublé pour atteindre la barre historique des 20 pour cent. Toutefois, le cas de la Colombie n'est pas représentatif. Une étude de Lemos (2007) indique par exemple que le salaire minimum élevé au Brésil a contribué à réduire les inégalités salariales – ce qui était voulu – mais a parallèlement fait baisser le taux d'emploi – ce qui ne l'était pas –, tant pour la population active en général que pour les travailleurs vulnérables. On peut dire plus généralement que l'effet du salaire minimum sur l'emploi formel dépend d'une série de facteurs, outre la situation économique, y compris l'écart entre le niveau du salaire minimum et celui des rémunérations offertes sur le marché<sup>29</sup>.

Maloney et Bosch citent Djankov et coll. (2002) ainsi que Friedman et coll. (2000) pour étayer l'affirmation suivante: «de nombreux auteurs estiment que la

---

<sup>28</sup> Sauf en ce qui concerne l'article de Kugler (2000) qui, selon Maloney et Bosch, prouve qu'une baisse des coûts de la sécurité sociale fait diminuer le chômage. Kugler souligne cependant que ses résultats concernent une période de croissance économique et que l'incidence des coûts de la sécurité de l'emploi sur le chômage serait vraisemblablement asymétrique durant les périodes de croissance et de récession, une baisse de ces coûts ayant l'effet opposé pendant les périodes de récession, l'effet global n'est donc pas concluant.

<sup>29</sup> Voir Saget (2006) et Eyraud et Saget (2008) pour une discussion complète du fonctionnement et de l'impact du salaire minimum dans les pays en développement.

taille de l'économie informelle est en grande partie déterminée par les distorsions dues à la réglementation ou par la corruption» (Maloney et Bosch, 2007, p. 121). Nous considérons pour notre part que le texte de Djankov et coll. (2002) représente plus un exemple des conséquences potentiellement négatives d'une réglementation mal conçue et mal appliquée que le résultat de «distorsions dues à la réglementation» à proprement parler. Leur étude, qui porte sur 85 pays développés et en développement en 1999, constate une forte corrélation positive entre le nombre de démarches (y compris les procédures concernant le travail et la sécurité sociale) nécessaires pour créer une entreprise et la taille de «l'économie souterraine», exprimée en pourcentages du PIB et de la population active. Toutefois, le nombre de procédures nous donne plus d'informations sur le degré d'interventionnisme des Etats dans la réglementation du travail par le contrôle de l'entrée des entreprises sur le marché (c'est-à-dire *comment* ils entendent réglementer le travail) que sur la sévérité globale de la réglementation du travail ou sur les conditions de travail *réelles* dans le pays. La comparaison du Canada et de la Chine est révélatrice à cet égard: alors que le Canada n'exige que deux procédures pour créer une société – aucune en matière de travail et de sécurité sociale –, la Chine en prévoit douze, dont cinq relatives au travail et à la sécurité sociale.

Les principales conclusions de Friedman et coll. (2000) portent sur la corruption et les impôts, ce qu'ils résument comme suit: «Dans les 69 pays [développés et en développement durant les années quatre-vingt-dix], il existe un lien entre des taux d'imposition élevés et un moindre niveau d'activités non déclarées en pourcentage du PIB, mais la corruption est associée à un niveau plus élevé d'activités non déclarées» (p. 459). Ces constatations de Friedman et coll. n'excluent pas la possibilité d'une corrélation entre impôts élevés et réglementation plus stricte (en partant de l'hypothèse que les impôts permettent d'absorber le coût de la réglementation) et donc d'une réglementation plus stricte avec un plus faible niveau d'activités «non déclarées».

### Les faits parlent...

Etant donné les enjeux de ce débat pour les travailleurs des pays en développement, les partisans d'un affaiblissement de la réglementation du travail, afin de réduire le niveau d'emploi informel, devraient se montrer très exigeants quant à la force probante des données empiriques utilisées, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici. Les preuves empiriques récapitulées au tableau 2 ont été interprétées différemment par divers auteurs. Certains des résultats statistiques les plus convaincants indiquent une relation positive entre la sévérité de la réglementation du travail et le ratio d'emploi informel; nous avons par exemple souligné à cet égard les résultats longitudinaux de Heckman et Pagés-Serra (2000), mais la plupart des études ne montrent pour l'essentiel aucune corrélation. En résumé, les preuves empiriques disponibles ne démontrent pas qu'un affaiblissement de la réglementation du travail constitue une politique efficace pour réduire l'emploi informel. Cette idée étant pourtant très répandue, nous espérons que cette

Tableau 2. Récapitulatif des études empiriques sur la réglementation formelle du travail et l'emploi informel

Citations	Interprétation
Loayza et Rigolini (2006)	Dans un échantillon de pays développés et en développement, une réglementation encadrant strictement «le crédit, les syndicats et le commerce» est associée à une part plus importante de l'emploi autonome (marge statistique significative de 10 pour cent); on ne constate pas cette corrélation dans les échantillons comprenant seulement des pays en développement, où les coefficients estimatifs montrent une relation inverse (mais non significative sur le plan statistique).
Heckman et Pagés-Serra (2004)	Les auteurs ne constatent une relation statistiquement significative entre des coûts élevés de sécurité sociale et une faible part de l'emploi formel que dans deux des sept pays d'Amérique latine et des Caraïbes évalués (Argentine et Pérou), mais sans identifier de conséquences claires sur l'emploi informel. Durant cette période en Argentine, la part de l'emploi informel différait selon la méthode de mesure utilisée; dans le cas du Pérou, elle augmentait quelle que soit la méthode utilisée, même en cas de baisse des coûts de la sécurité d'emploi.
Heckman et Pagés-Serra (2000)	Pour certains échantillons de pays de l'OCDE, d'Amérique latine et des Caraïbes, les résultats obtenus par la méthode MCO (résultats surtout influencés par les variations entre pays) indiquent une relation positive entre les coûts de la sécurité d'emploi et la part de l'emploi autonome; les résultats durables (influencés par les variations dans le temps) démontrent une relation négative plus marquée entre les coûts de la sécurité d'emploi et la part de l'emploi autonome, corroborant ainsi le cas du Pérou décrit ci-dessus.
Galli et Kucera (2004)	Dans un échantillon de pays d'Amérique latine, les auteurs constatent une corrélation entre une meilleure protection des «droits civiques» des travailleurs et des proportions plus élevées de l'emploi informel.
Bosch, Goni et Maloney (2007)	Les auteurs attribuent la part croissante de l'emploi informel au Brésil dans les années quatre-vingt-dix à «l'augmentation des coûts du travail» et à «la réglementation sur les coûts de licenciement et les heures supplémentaires, ainsi qu'au pouvoir des syndicats». Toutefois, cette conclusion n'est pas étayée par l'analyse économétrique utilisée dans l'étude ni par le déclin tendanciel des taux de syndicalisation ou des coûts du travail.
Besley et Burgess (2004) Bhattacharjea (2006)	Besley et Burgess concluent que les amendements «pro-travailleurs» de la loi indienne sur les différends industriels sont associés à un plus faible niveau de production et d'emploi dans le secteur manufacturier formel, et à une plus forte production dans le secteur manufacturier informel. Bhattacharjea et d'autres auteurs ont vivement critiqué leurs indicateurs et leur analyse.
Maloney et Nuñez Mendez (2003) Arango et Pachón (2004)	Le salaire minimum a été augmenté en Colombie en plein milieu de la profonde récession de la fin des années quatre-vingt-dix, ce qui a entraîné plus de chômage et moins d'emploi avec, toutefois, des effets moins marqués sur l'emploi autonome que sur les autres formes d'emploi.
Kugler et Kugler (2003)	Des prélèvements salariaux plus élevés en Colombie sont associés à un plus faible taux d'emploi dans le secteur manufacturier formel.
Lemos (2007)	Un salaire minimum élevé au Brésil est associé à une réduction des inégalités salariales, mais non à une baisse du taux d'emploi, que ce soit pour l'ensemble des travailleurs ou pour les travailleurs vulnérables.
Djankov et coll. (2002)	Pour un échantillon de pays développés et en développement, le nombre de procédures requises pour créer une société est associé à une économie «souterraine» plus importante, mesurée à la fois en pourcentage du PIB et de la population active. Néanmoins, le nombre de procédures constitue plus une indication des méthodes de régulation utilisées par un pays que du caractère strict de la réglementation, ou des conditions de fait prévalant dans le pays (par exemple la Chine exige cinq procédures relatives au travail et à la sécurité sociale pour créer une société, alors que le Canada n'en exige aucune).
Friedman et coll. (2000)	Pour un échantillon de pays développés et en développement, le niveau d'imposition élevé et une corruption moindre sont associés à une économie «souterraine» plus importante, mesurée en proportion du PIB. Et, pourtant, une réglementation plus stricte peut être associée à une économie «souterraine» moins importante, si l'on part de l'hypothèse que les coûts associés de la réglementation sont payés avec les impôts.

analyse sera utile aux responsables de l'élaboration des politiques, puisqu'en cette matière il importe autant de connaître les mesures à ne pas prendre que celles qui s'imposent.

## Quelques implications en matière de travail décent et de développement économique

La réduction de l'emploi informel pose un défi majeur aux décideurs politiques. D'un point de vue historique, le développement économique se caractérise par l'urbanisation. Toutefois, à en croire le modèle Harris-Todaro et ses variantes, le processus d'urbanisation lui-même est source de chômage urbain et d'emploi informel, parce que la population active urbaine croît plus rapidement que l'emploi formel en milieu urbain. Il ne s'agit pas là de simples considérations théoriques, puisque ce n'est pas le fruit du hasard si l'apparition des théories du chômage urbain et de l'emploi informel a coïncidé avec le processus d'industrialisation des pays en développement après la seconde guerre mondiale. Il convient de noter également que l'emploi informel urbain n'est pas une conséquence inéluctable de l'urbanisation et du développement économique. L'expérience des « Tigres » asiatiques semble à cet égard défier les prédictions du modèle Harris-Todaro; d'ailleurs, si Harris et Todaro avaient travaillé dans ces pays plutôt que ceux d'Afrique subsaharienne, le modèle Harris-Todaro existerait-il?

L'une des recommandations politiques fondamentales découlant du modèle Harris-Todaro est le développement rural (Fields, 2005b). Ce dernier est essentiel, non seulement parce qu'il permet de réduire l'emploi informel urbain (des restrictions à la migration des campagnes vers les villes auraient le même effet), mais aussi parce qu'il atteint ce résultat en réduisant la pauvreté rurale. Toutefois, le développement rural ne suffit pas à lui seul. Le développement économique global, à tout le moins sur le plan historique, se caractérise par l'industrialisation et des gains de productivité industriels, entraînant plus globalement des augmentations de productivité et une croissance de l'emploi dans l'économie tout entière (Pieper, 2000). L'industrie tend à se concentrer en zone urbaine en raison des économies de proximité (Isard, 1956)<sup>30</sup>. En ce sens, le développement économique peut être perçu autant comme le remède (à long terme) que la cause (à court terme) de l'emploi informel urbain, au moins dans les nombreux pays en développement incapables d'atteindre un niveau suffisant d'industrialisation dynamique.

Nous avons commenté la notion de travail décent dans la mesure où elle définit le travail formel et informel, mais elle a des répercussions beaucoup plus profondes. Le travail décent se définit par la recherche simultanée – et non consécutive – de quatre objectifs: les possibilités d'emploi et de revenus; la pro-

---

<sup>30</sup> Le facteur de proximité vaut également pour les services, de telle sorte qu'un développement économique fondé sur le secteur tertiaire ne résout pas nécessairement le problème.

tection sociale; les droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail; et le dialogue social.

Le chômage urbain et l'emploi informel pouvant résulter du processus de développement économique, c'est ce dernier qui crée la nécessité d'une protection sociale accrue. Cela est d'autant plus vrai que la migration des campagnes vers les villes tend à affaiblir le soutien familial traditionnel. Traduit en termes de travail décent, cela signifie que, par sa nature même, le développement économique exige de traiter ensemble la protection sociale et les possibilités d'emploi et de revenus, dans le cadre d'une politique globale.

Nous avons décrit les preuves empiriques des effets de la réglementation du travail sur l'emploi informel ou, plus généralement en termes de travail décent, des effets des normes du travail sur les possibilités d'emploi et de revenus. L'orientation prédominante de ces données est claire: les politiques visant simultanément à réduire le travail informel et à améliorer la qualité de l'emploi formel par la réglementation du travail sont parfaitement cohérentes. Toutefois, les exceptions à cette règle (augmentation du salaire minimum en période de profonde récession; exigence de nombreuses procédures pour créer une entreprise) sont aussi très instructives. Elles donnent à penser que le débat ne devrait pas tant se focaliser sur le binôme réglementation/déréglementation que sur les conditions optimales d'élaboration et de mise en œuvre de la réglementation du travail, en tenant compte des spécificités du pays et de la période concernée. Cela vaut également pour la conception des programmes de protection sociale (voir Levy, 2007 et 2008).

Le BIT prône le dialogue social – entre le gouvernement et les organisations de travailleurs et d'employeurs – afin d'enrichir le débat sur la conception et la mise en œuvre des politiques. Et pourtant, selon la théorie opposant travailleurs en place et travailleurs en marge ou au chômage, les syndicats sont considérés comme inutiles, voire hostiles aux intérêts des travailleurs de l'économie informelle. Nous n'avons pas pu trouver de preuves empiriques appuyant cette théorie en ce qui concerne l'emploi formel et informel. Une étude longitudinale effectuée en Espagne et en Amérique latine est intéressante à cet égard; elle conclut qu'on ne peut pas tirer de généralités en ce qui concerne les conflits d'intérêts potentiels entre travailleurs des économies formelle et informelle, parce que ceux-ci dépendent de facteurs particuliers au pays, par exemple l'attitude répressive du gouvernement ou la participation des syndicats à une coalition gouvernementale (Etchemendy, 2004).

Il existe des obstacles logistiques et juridiques à la syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle, dont un grand nombre sont occupés dans des établissements familiaux ou de petite taille, travaillent à leur compte ou se trouvent dans une relation d'emploi déguisée sans un employeur reconnu<sup>31</sup>. Bien que les employés de maison soient parmi les plus difficiles à syndiquer, de

---

<sup>31</sup> Les autres obstacles juridiques sont notamment les exclusions fondées sur le secteur, la profession ou la taille de l'établissement, mais l'absence d'employeur reconnu est fondamentale selon nous.

nombreux syndicats de travailleurs de ce secteur – dont certains comptent des milliers de membres – ont été créés en Asie de l'Est, en Asie du Sud, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes. On peut citer, à titre d'exemple de l'efficacité potentielle de ces syndicats, le cas de la Fédération nationale des employés de maison du Pérou qui a joué un rôle déterminant dans l'adoption, en 2003, d'une loi garantissant aux travailleurs une couverture d'assurance sociale et d'assurance maladie, des congés et une journée de travail de huit heures. Une confédération de syndicats nationaux d'employés de maison d'Amérique latine et des Caraïbes a également été constituée (Gallin et Horn, 2005).

Il semble également difficile d'organiser les vendeurs des rues, mais certains succès ont également été obtenus dans ce domaine; en 2003, l'Association nationale indienne des vendeurs de rue (NASVI) disait représenter 168 000 de ces vendeurs, dans 10 Etats indiens (BIT, 2007a). En 2005, une confédération de huit syndicats nationaux de vendeurs des rues a été créée en Amérique latine et aux Caraïbes (Gallin et Horn, 2005). Constituée à Durban (Afrique du Sud), en 2002, StreetNet International est une alliance internationale d'organisations regroupant formellement des vendeurs de rue, qui comprend des syndicats, des coopératives et des associations, et dont le nombre est en soi remarquable: 120 en Afrique, 40 en Asie et 113 en Amérique latine, selon la compilation de StreetNet<sup>32</sup>.

La Self-Employed Women's Association (SEWA), basée en Inde et comptant près d'un million de membres en 2006, a eu des difficultés à se faire reconnaître comme syndicat, tant dans le pays que sur le plan international (Gallin et Horn, 2005; SEWA, 2008) en raison de l'absence d'employeur reconnu. Elle a néanmoins surmonté cet obstacle, étant légalement reconnue comme syndicat par le gouvernement indien en 1972, et s'est affiliée à la Confédération internationale des syndicats (CIS) en 2006. La SEWA a également servi de modèle à plusieurs organisations: SEWA Turkey, SEWA Yemen et la Self-Employed Women's Union (SEWU) d'Afrique du Sud (BIT, 2007a). La SEWA a aussi joué un rôle dans l'adoption, en 1996, de la convention (n° 177) sur le travail à domicile (Gallin, 2007).

L'emploi informel dans les établissements familiaux – il ne s'agit pas ici des employés de maison, mais essentiellement des personnes travaillant à leur compte et des travailleurs familiaux – présente des obstacles légaux et logistiques à la syndicalisation. Même s'il n'existe pas d'employeur reconnu, il arrive fréquemment que les établissements familiaux assurent une production destinée à un seul entrepreneur (voir Anker et coll., (1998) pour des exemples pris en Inde). De plus, les établissements familiaux produisant pour un secteur industriel sont souvent regroupés dans un secteur géographique très restreint, ce qui facilite la logistique de l'organisation et de la négociation collective, par exemple, pour obtenir des entrepreneurs un prix plus élevé pour le travail à la pièce.

<sup>32</sup> Site Internet <[www.streetnet.org.za/indexfr.htm](http://www.streetnet.org.za/indexfr.htm)> [consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2008].

L'importance des syndicats pour les travailleurs informels va bien au-delà de la seule négociation collective. C'est ce qui ressort d'une étude sur les organisations de travailleurs informels dans les industries du vêtement, du bâtiment, de la vente de rue et du taxi en Afrique du Sud (Goldman, 2003). Ces organisations ne se contentent pas de négocier collectivement au nom de leurs membres; elles représentent également leurs intérêts face aux gouvernements locaux, gèrent les effectifs au niveau local, règlent les conflits survenant entre les membres, coordonnent leurs commandes et achats collectifs, et leur facilitent l'accès aux prestations et aux services.

Ce ne sont là que quelques exemples choisis d'organisations de travailleurs informels, mais il en existe beaucoup d'autres<sup>33</sup>. Cela suffit cependant à illustrer le fait qu'un grand nombre de travailleurs informels souhaitent se syndiquer – ils considèrent que les syndicats peuvent utilement défendre leurs intérêts – et que les obstacles juridiques et logistiques à cet égard ne sont pas insurmontables. Compte tenu de la stagnation, voire du déclin, de la syndicalisation dans la plupart des pays du monde, c'est une considération qu'il importe de garder à l'esprit (Visser, 2002).

## Références

- Anker, Richard; Chernyshev, Igor; Egger, Philippe; Mehran, Farhad; Ritter, Joseph A. 2003: «La mesure du travail décent: un système d'indicateurs statistiques de l'OIT», *Revue internationale du Travail*, vol 142, n° 2, pp. 159-193.
- ; Barge, Sandhya; Rajagopal, S.; Joseph, M. P. (directeurs de publication). 1998: *Economics of child labour in hazardous industries of India* (New Delhi, Hindustan Publishing Corporation).
- Arango, Carlos; Pachón, Angelica. 2004: *Minimum wages in Colombia: Holding the middle with a bite on the poor*, Borradores de Economía n° 280 (Bogotá, Banco de la República de Colombia).
- Banque mondiale. 2007: *WDI online: World development indicators* (Washington, DC).
- Bertola, Giuseppe; Boeri, Tito; Cazes, Sandrine. 2007: «Employment protection in industrialized countries: The case for new indicators», dans l'ouvrage publié sous la direction de David Kucera: *Qualitative indicators of labour standards: Comparative methods and applications* (Dordrecht, Springer), pp. 237-253.
- Besley, Timothy; Burgess, Robin. 2004: «Can labor regulation hinder economic performance? Evidence from India», *Quarterly Journal of Economics*, vol. 119, n° 1, pp. 91-134.
- Bhattacharjea, Aditya. 2006: «Labour market regulation and industrial performance in India: A critical review of the empirical evidence», *The Indian Journal of Labour Economics*, vol. 49, n° 2, pp. 211-232.
- BIT. 2007a: *Quatrième point à l'ordre du jour. L'économie informelle*, document du Conseil d'administration GB.298/ESP/4 (Genève).
- . 2007b: *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* (Genève, BIT).
- . 2007c: *Les indicateurs clés du marché du travail*, 5<sup>e</sup> édition (Genève, BIT).
- . 2006: *Global child labour trends 2000 to 2004* (Genève, BIT).
- . 2002: *Travail décent et économie informelle*, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session (Genève, BIT).

<sup>33</sup> Les auteurs peuvent fournir sur demande un document plus complet sur ce sujet.

- Blecker, Robert A. 1996: *NAFTA, the peso crisis, and the contradictions of the Mexican economic growth strategy*, CEPA Working Paper Series I, n° 3 (New York, Center for Economic Policy Analysis).
- Bosch, Mariano; Goni, Edwin; Maloney, William. 2007: *The determinants of rising informality in Brazil: Evidence from gross worker flows*, IZA Discussion Paper n° 2970 (Bonn, Institute for the Study of Labor).
- Calderón-Madrid, Angel. 2000: *Job stability and labor mobility in urban Mexico: A study based on duration models and transition analysis*, BID Research Network Working Paper n° R-419 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- Calvo, Guillermo A. 1978: «Urban unemployment and wage determination in LDC's: Trade unions in the Harris-Todaro model», *International Economic Review*, vol. 19, n° 1, pp. 65-81.
- Card, David; Krueger, Alan B. 1995: *Myth and measurement: The new economics of the minimum wage* (Princeton, Princeton University Press).
- Cardoso, Adalberto. 2004: *Industrial relations, social dialogue and employment in Argentina, Brazil and Mexico*, Département de la stratégie en matière d'emploi, document de travail n° 7 (Genève, BIT).
- Cassirer, Naomi; Addati, Laura. 2007: *Accroître les opportunités de travail des femmes: Les travailleurs de l'économie informelle et les services de garde des enfants*, Programme des conditions de travail et de l'emploi, Symposium interrégional de l'OIT sur l'emploi informel (Genève, BIT).
- Djankov, Simeon; La Porta, Rafael; Lopez-de-Silanes, Florencio; Shleifer, Andrei. 2002: «The regulation of entry», *Quarterly Journal of Economics*, vol. 117, n° 1, pp. 1-37.
- Duval-Hernández, Robert. 2006: *Informality, segmentation and earnings in urban Mexico*, document non publié, Center for US-Mexican Studies (San Diego, University of California).
- Ernst, Christopher. 2008: *Recent dynamics in Brazil's labour market*, Unité des recherches et analyses sur l'emploi, Département de l'analyse économique et des marchés du travail, document de travail n° 10 (Genève, BIT).
- Etchemendy, Sebastián. 2004: «Repression, exclusion, and inclusion: Government-union relations and patterns of labor reform in liberalizing economies», *Comparative Politics*, vol. 36, n° 3, pp. 273-290.
- Eyraud, François; Saget, Catherine. 2008: «The revival of minimum wage setting institutions», dans l'ouvrage publié sous la direction de Janine Berg et David Kucera: *In defense of labour market institutions: Cultivating justice in the developing world* (Houndmills, Palgrave MacMillan), pp. 100-118.
- Felipe, Jesus; McCombie, J.S.L. 2008: «What can the labour demand function tell us about wages and employment? The case of the Philippines», dans l'ouvrage publié sous la direction de Janine Berg et David Kucera: *In defense of labour market institutions: Cultivating justice in the developing world* (Houndmills, Palgrave MacMillan), pp. 119-149.
- Fields, Gary S. 2005a: *A guide to multisector labor market models*, Social Protection Discussion Paper Series n° 0505 (Washington, DC, Banque mondiale).
- . 2005b: «A welfare economic analysis of labor market policies in the Harris-Todaro model», *Journal of Development Economics*, vol. 76, n° 1, pp. 127-146.
- . 2003. «Travail décent et stratégies de développement», *Revue internationale du Travail*, vol. 142, n° 2, pp. 261-286.
- . 1990: «Labor market modelling and the urban informal sector: Theory and evidence», dans l'ouvrage publié sous la direction de David Turnham, Bernard Salomé et Antoine Schwarz: *The informal sector revisited* (Paris, OCDE), pp. 49-69.
- . 1975: «Rural-urban migration, urban unemployment and underemployment, and job-search activity in LDCs», *Journal of Development Economics*, vol. 2, n° 2, pp. 165-187.
- Friedman, Eric; Johnson, Simon; Kaufmann, Daniel; Zoido-Lobaton, Pablo. 2000: «Dodging the grabbing hand: The determinants of unofficial activity in 69 countries», *Journal of Public Economics*, vol. 76, n° 3, pp. 459-493.
- Funkhouser, Edward. 1997: «Mobility and labor market segmentation: The urban labor market in El Salvador», *Economic Development and Cultural Change*, vol. 46, n° 1, pp. 123-153.

- Galli, Rossana; David Kucera. 2008: *Gender, informality, and employment adjustment in Latin America*, Département de l'intégration des politiques et des statistiques, document de travail n° 85 (Genève, BIT).
- ; —. 2004. «Labor standards and informal employment in Latin America», *World Development*, vol. 32, n° 5, pp. 809-828.
- Gallin, Dan. 2007: *The BIT Home Work Convention: Ten years later*, document présenté à la conférence «Women Work and Poverty: SEW/UNIFEM Policy Conference on Home Based Workers of South Asia», New Delhi, 18-20 janvier.
- ; Horn, Pat. 2005. *Organizing informal women workers*, document préparé pour UNRISD Gender Policy Report, disponible à l'adresse <<http://www.streetnet.org.za/english/GallinHornpaper.htm>> [consulté le 2 décembre 2008].
- Garegnani, Pierangelo. 1990: «Quantity of capital», dans l'ouvrage publié sous la direction de John Eatwell, Murray Milgate et Peter Newman: *Capital theory* (New York, W.W. Norton & Co.), pp. 1-78.
- Gasparini, Leonardo; Tornarolli, Leopoldo. 2007: *Labor informality in Latin America and the Caribbean: Patterns and trends from household survey microdata*, CEDLAS Working Paper n° 46 (La Plata, Centro de Estudios Distributivos, Laborales y Sociales).
- Goldman, Tanya. 2003: *Organizing in South Africa's informal economy: An overview of four sectoral case studies*, Series on Representation and Organization Building, Programme de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (SEED), document de travail n° 60 (Genève, BIT).
- Gong, Xiaodong.; van Soest, Arthur. 2002: «Wage differentials and mobility in the urban labour market: A panel data analysis for Mexico», *Labour Economics*, vol. 9, n° 4, pp. 513-529.
- Günther, Isabel; Launov, Andrey. 2006: *Competitive and segmented informal labor markets*, IZA Discussion Paper n° 2349 (Bonn, Institute for the Study of Labor).
- Harris, John; Todaro, Michael P. 1970: «Migration, unemployment and development: A two-sector analysis», *American Economic Review*, vol. 60, n° 1, pp. 126-142.
- Hart, Keith. 1973: «Informal income opportunities and urban employment in Ghana», *The Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n° 1, pp. 61-89.
- Heckman, James J.; Pagés-Serra, Carmen. (directeurs de publication). 2004: *Law and employment: Lessons from Latin America and the Caribbean* (Chicago, University of Chicago Press).
- ; —. 2000: The cost of job security regulation: Evidence from Latin American labor markets; *Economía, The Journal of Latin American and Caribbean Economic Association*, vol. 1, n° 1, pp. 109-154.
- Heintz, James; Pollin, Robert. 2003: *Informalization, economic growth and the challenge of creating viable labor standards in developing countries*, PERI Working Paper n° 60 (Amherst, Political Economy Research Institute).
- Husmanns, Ralf. 2005: *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment*, Département de l'intégration des politiques, document de travail n° 53 (Genève, BIT).
- IPEA. 2006: *Brasil: O Estado de uma nação* (Brasília).
- Isard, Walter. 1956: *Location and space-economy: A general theory relating to industrial location, market areas, land use, trade and urban structure* (New York, The Technology Press of Massachusetts Institute of Technology and John Wiley & Sons, Inc).
- Jütting, Johannes; Parlevliet, Jante; Xenogiani, Theodora. 2007: *Informal employment re-loaded*, document de travail du Centre de développement de l'OCDE n° 266 (Paris, OCDE).
- Kugler, Adriana. 2000: *The incidence of job security regulations on labor market flexibility and compliance in Colombia: Evidence from 1990 reform*, BID Research Network Working Paper R-393 (Washington, DC, Banque interaméricaine de développement).
- ; Kugler, Maurice. 2003: *The labor market effects of payroll taxes in a middle-income country: Evidence from Colombia*, IZA Discussion Paper n° 852 (Bonn, Institute for the Study of Labor).

- Lemos, Sara. 2007: «Minimum wage effects across the private and public sectors in Brazil», *Journal of Development Studies*, vol. 43, n° 4, pp. 700-720.
- Levy, Santiago. 2008: *Good intentions, bad outcomes: Social policy, informality, and economic growth in Mexico* (Washington, DC, The Brookings Institution Press).
- . 2007: *Can social programs reduce productivity and growth? A hypothesis for Mexico*, document préparé pour la 8<sup>e</sup> Conférence sur le développement global, organisée par le Global Development Network, Beijing, 12-19 janvier.
- Lewis, W. Arthur. 1979: «The dual economy revisited», *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. 47, n° 3, pp. 211-229.
- . 1954: «Economic development with unlimited supplies of labour», *Manchester School*, vol. 22, n° 2, pp. 139-191.
- Lindbeck, Assar; Snower, Dennis. 2001: «Insiders versus outsiders», *Journal of Economic Perspectives*, vol. 15, n° 1, pp. 165-188.
- ; —. 1986: «Wage setting, unemployment, and insider-outsider relations», *American Economic Review*, vol. 76, n° 2, pp. 235-239.
- Loayza, Norman V.; Oviedo, Ana María; Servén, Luis. 2006: «The impact of regulation on growth and informality: Cross-country evidence», dans l'ouvrage publié sous la direction de Basudeb Guha-Khasnobis, Ravi Kanbur et Elinor Ostrom: *Linking the formal and informal economy: Concepts and policies* (Oxford, Oxford University Press), pp. 121-144.
- ; Rigolini, J. 2006: *Informality trends and cycles*, Policy Research Working Paper Series n° 4078 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Maloney, William F. 2004: «Informality revisited», *World Development*, vol. 32, n° 7, pp. 1159-1178.
- . 1999: «Does informality imply segmentation in urban labor markets? Evidence from sectoral transitions in Mexico», *World Bank Economic Review*, vol. 13, n° 2, pp. 275-302.
- ; Bosch, M. 2007: «The informal labour market in motion: Dynamics, cycles and trends», dans l'ouvrage de Guillermo Perry, William F. Maloney, Omar Arias, Pablo Fajnzylber, Andrew D. Mason et Jaime Saavedra-Chanduvi, pp. 101-131.
- ; Nuñez Mendez, Jairo. 2003: *Measuring the impact of minimum wages: Evidence from Latin America*, NBER Working Paper n° 9800 (Cambridge, National Bureau of Economic Research).
- Mesa-Lago, Carlo. 1992: «Protection for the informal sector in Latin America and the Caribbean by social security or alternative means», dans l'ouvrage publié sous la direction de Victor Tokman: *Beyond regulation: The informal economy in Latin America* (Boulder, Lynne Rienner Publishers), pp. 169-206.
- Nelson, Joan J. 1991: «Organized labor, politics, and labor market flexibility in developing countries», *World Bank Research Observer*, vol. 6, n° 1, pp. 37-56.
- Paes de Barros, Ricardo; Corseuil, Carlos Henrique. 2004: «The impact of regulations on Brazilian labor market performance», dans l'ouvrage publié sous la direction de James J. Heckman et Carmen Pagés-Serra, pp. 273-350.
- Perry, Guillermo E.; Maloney, William F.; Arias, Omar; Fajnzylber, Pablo; Mason, Andrew D.; Saavedra-Chanduvi, Jaime. 2007: *Informality: Exit and exclusion* (Washington, DC, Banque mondiale).
- Pieper, Ute. 2000: «De-industrialisation and the social and economic sustainability nexus in developing countries: Cross-country evidence on productivity and employment», *Journal of Development Studies*, vol. 36, n° 4, pp. 66-99.
- Procter, Ian; Padfield, Maureen. 1999: «Work orientations and women's work: A critique of Hakim's theory of the heterogeneity of women», *Gender, Work and Organization*, vol. 6, n° 3, pp. 152-162.
- Quibria, M.G. 1988: «Migration, trade unions, and the informal sector: A note on Calvo», *International Economic Review*, vol. 29, n° 3, pp. 557-563.
- Ranis, Gustav. 2006: «Is dualism worth revisiting?», dans l'ouvrage publié sous la direction de Alain de Janvry et Ravi Kanbur: *Poverty, inequality and development: Essays in honor of Erik Thorbecke* (New York, Springer), pp. 371-385.

- . Stewart, Frances. 1999: «V-goods and the role of the urban informal sector in development», *Economic Development and Cultural Change*, vol. 47, n° 2, pp. 259-288.
- Saavedra, Jaime; Tommasi, Mariano. 2007: «Informalité, Etat et contrat social en Amérique latine: étude préliminaire», *Revue internationale du Travail*, vol. 146, n° 3-4, pp. 301-334.
- ; Torero, Máximo. 2004: «Labor market reforms and their impact over formal labor demand and job market turnover: The case of Peru», dans l'ouvrage publié sous la direction de James Heckman et Carmen Pagés-Serra, pp. 131-182.
- Saget, Catherine. 2006: *Wage fixing in the informal economy: Evidence from Brazil, India, Indonesia and South Africa*, Série Conditions d'emploi et de travail n° 16 (Genève, BIT).
- Sakthivel, S.; Joddar, Pinaki. 2006: «Unorganized sector workforce in India: Trends, patterns and social security coverage», *Economic and Political Weekly*, vol. 41, n° 21, pp. 2107-2114.
- Schneider, Friedrich. 2004: *The size of the shadow economies of 145 countries all over the world: First results over the period 1999 to 2003*, IZA Discussion Paper n° 1431 (Bonn, Institute for the Study of Labor).
- SEWA. 2008: *SEWA's structure*, disponible à l'adresse <[www.sewa.org/aboutus/structure.asp](http://www.sewa.org/aboutus/structure.asp)> [consulté le 20 octobre 2008].
- Singh, Ajit; Zammit, Ann. 2000: *The global labour standards controversy: Critical issues for developing countries*, South Perspectives Series (Genève, South Centre).
- Solow, Robert M.; Kierzkowski, Henryk; Snower, Dennis J. 1985: «Insiders and outsiders in wage determination», *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 87, n° 2, pp. 411-436.
- Visser, J. 2002: *Unions, unionisation and collective bargaining trends around the world*, document non publié, préparé pour le BIT (Genève).

